MOT DE LA MAIRESSE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Depuis le 7 novembre dernier, j'ai le grand privilège d'être votre mairesse. En effet, grâce à votre appui, je suis devenue la première mairesse d'une ville, NOTRE ville.

Au cours des quatre prochaines années, je m'engage à accomplir cette tâche au meilleur de mes connaissances. Je compte le faire en collaboration avec ceux et celles qui désirent s'engager à la réalisation de projets qui permettront à notre ville de se démarquer et de demeurer un milieu de vie enviable. Je suis prête à agir pour vous avec écoute, ouverture et transparence.

Dans la prochaine édition de votre Contact, nous vous présenterons officiellement les membres du conseil et leurs responsabilités respectives. Ensemble, nous continuerons de bâtir une ville fière où toutes et tous auront leur place.

En terminant, je souhaite saluer le travail du maire sortant, M. Pierre Corbeil. Sous sa gouverne, Val-d'Or a connu une évolution significative quant à la qualité de vie des citoyens et du sentiment de fierté qui en découle.

Au plaisir de vous croiser à votre hôtel de ville ou lors des nombreuses activités qui animent Val-d'Or tout au long de l'année.

Merci! Meegwetch!

Céline Brindamour
Mairesse de Val-d'Or

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

En cette élection municipale tenue le dimanche 7 novembre 2021, la conseillère municipale sortante, **madame Céline Brindamour**, a été élue mairesse de la Ville de Val-d'Or. Celle-ci succède à monsieur Pierre Corbeil qui a occupé ce poste durant deux mandats soit de 2013 à 2021.

Madame Brindamour a obtenu 65,4 % des votes (4 586 votes) devançant ainsi son opposant, le conseiller municipal sortant, M. Léandre Gervais, qui a rallié 33,7 % (2 360 votes) des électrices et des électeurs. Lors de cette élection, le taux de participation fut de 27 % comparativement à 44,1 % lors de la dernière élection à la mairie en 2013. La liste électorale comptait 25 936 électeurs. Madame Céline Brindamour est la première femme élue à la mairie de la Ville de Val-d'Or. Elle cumule plus de vingt années d'expérience à titre de conseillère municipale.

Pour consulter tous les membres du conseil municipal 2021-2025, rendez-vous au **ville.valdor.qc.ca/conseil-municipal**.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- **469e séance ordinaire › 6 décembre 2021 › 19 h 30**
  Hôtel de ville de Val-d'Or
- **470e séance ordinaire › 20 décembre 2021 › 19 h 30**
  Hôtel de ville de Val-d'Or

L'ordre du jour sera disponible au ville.valdor.qc.ca menu « Séances et procès-verbaux » vers midi le jour même. Chaque séance prévoit une période de questions réservée au public.

Les séances sont diffusées en direct sur la Page Facebook de la Ville de Val-d'Or. Le public est maintenant autorisé à y assister en personne, et ce, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps.

CONSEILS DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme consultatif, un lien entre le citoyen et l'administration municipale pour favoriser les services de proximité. Les assemblées du conseil de quartier sont publiques et un avis indiquant le jour, le lieu et l'heure de ladite assemblée est publié dans le bulletin municipal Contact ainsi que sur le site Web et la Page Facebook de la Ville de Val-d'Or. Chacune des séances comporte une période de questions pour les citoyens. Les prochains conseils seront annoncés sous peu sur nos différentes plateformes. Bienvenue à tous!

>1153585

La patinoire BLEU BLANC BOUGE inaugurée à Val-d'Or

La Fondation des Canadiens pour l'enfance a procédé le 15 novembre dernier à l'inauguration d'une 12e patinoire extérieure, réfrigérée et multisport, dans le centre-ville de Val-d'Or, dans le cadre de son programme BLEU BLANC BOUGE.

Située à l'intersection de la 6e Rue et de la 6e Avenue, cette nouvelle patinoire BLEU BLANC BOUGE se distingue par **l'utilisation d'un nouveau système de réfrigération à haut rendement énergétique alimenté au CO2**, par **l'adaptation de l'infrastructure pour une accessibilité universelle pour la pratique du hockey-luge**, et enfin, par **la toiture en bois et en acier et le pavillon** que la Ville de Val-d'Or a choisi d'ajouter au projet.

Afin de souligner l'événement, plusieurs anciens joueurs des Canadiens originaires de la région ou ayant joué au hockey en Abitibi-Témiscamingue étaient sur place pour patiner avec les jeunes de l'école Sainte-Lucie et des communautés autochtones de Lac-Simon, de Kitcisakik et de Val-d'Or. M. Roger Wylde, artiste originaire de la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan, ainsi que Dany Pien et Wayne Papatie, membres des Screaming Eagles de Lac-Simon, ont pris part à une cérémonie traditionnelle anicinabe et un chant d'ouverture au tambour.

« C'est avec fierté que nous procédons aujourd'hui à l'inauguration de la patinoire BLEU BLANC BOUGE de Val-d'Or. La communauté valdorienne bénéficie désormais d'une infrastructure de grande qualité pour la pratique de différents sports. Ce projet fut très mobilisateur et inspirant pour le milieu. C'est définitivement un ajout important à notre qualité de vie », s'est réjouie la mairesse de Val-d'Or, Céline Brindamour.

1350,6e Rue | 819 824-9613 poste 4298

Sur la photo, de gauche à droite : Marjorie Minet (vice-présidente Valeurs immobilières Desjardins), Valérie Gourde (surintendante communications stratégiques et relation avec le milieu Eldorado Gold Québec), Lucie Boivin (vice-présidente du conseil de la Fondation des Canadiens pour l'enfance), Réjean Houle (président de l'Association des Anciens Canadiens), Geoff Molson (trésorier pour la Fondation des Canadiens pour l'enfance), Céline Brindamour (mairesse Ville de Val-d'Or), Steve Bégin, Pierre Corbeil (maire sortant Ville de Val-d'Or), Serge Savard (ancien joueur des Canadiens de Montréal), Yvan Cournoyer (ancien joueur des Canadiens de Montréal), Geneviève Paquette (directrice générale Fondation des Canadiens pour l'enfance), Paulin Bordeleau (ancien joueur des Canadiens de Montréal), Benoit Desrosiers (chef d'opération Harnois Énergies).

Sur la photo, les représentants des clubs sociaux partenaires : Club Richelieu Fontaine, Club Optimiste, Club Kinsmen, Club Kiwanis, Club Kiwanis Lemieux, Club Rotary. Absent : Fondation du Club Richelieu.

Désirant à la fois encourager le développement sportif des jeunes de la région et contribuer aux saines habitudes de vie de la population, l'entreprise Eldorado Gold Québec s'est aussi associée au projet de construction de la patinoire BLEU BLANC BOUGE au centre-ville de Val-d'Or, en injectant une contribution financière de 400 000 $ pour l'érection d'une toiture permanente au-dessus de la patinoire afin de maximiser son utilisation.

Les 12 patinoires BLEU BLANC BOUGE sont des lieux de rassemblement, d'animation, de rencontre et d'activité physique, qui permettent aux enfants de ces milieux défavorisés de découvrir les avantages d'un mode de vie sain et physiquement actif. Afin d'assurer le succès de son programme, la Fondation bénéficie de l'appui de M361, qui l'accompagne dans la sélection du milieu et des partenaires communautaires afin d'assurer le développement d'une activation efficace des lieux et la mesure de l'impact du programme. Notons que la Ville de Val-d'Or s'est démarquée par son nombre important d'écoles ayant un indice de défavorisation élevé et qui desservent une grande population et un grand territoire, ainsi que des besoins importants en investissement dans les infrastructures sportives de proximité. La communauté a également démontré une mobilisation engagée pour le développement des saines habitudes de vie à travers des organismes tels que la Maison de la famille, Programme Accès Loisirs et Agir-Tôt.

La Ville de Val-d'Or remercie tous ses précieux partenaires!

Contribution toiture permanente
Eldorado Gold Québec

Contribution pavillon d'accueil
Club Richelieu-Fontaine Val-d'Or, Club Optimiste Val-d'Or, Club Rotary de Val-d'Or, Club Kinsmen Val-D'Or, Club kiwanis Val-d'Or, Club Kiwanis Lemieux, Fondation du Club Richelieu

Professionnels et entrepreneurs Ville de Val-d'Or
Trame Architecture + Paysage
SNC-Lavalin
Construction Benoit Doyon

MODALITÉS D'UTILISATION

La patinoire BLEU BLANC BOUGE est offerte **gratuitement à la population du lundi au dimanche de 9 h à 21 h**.

Du lundi au vendredi entre 9 h et 15 h 45, la priorité de la glace est donnée aux écoles, aux Centres de la petite enfance et aux organismes œuvrant auprès des enfants. L'horaire des réservations sera affiché sur place. Si les plages horaires sont libres, l'accès à la glace est possible.

Le don de cette infrastructure est accompagné de 100 paires de patins, de 100 casques et de 100 bâtons de hockey que les jeunes peuvent emprunter gratuitement pour utiliser la patinoire. Le prêt d'équipements est possible sous présentation d'une pièce d'identité avec photo, laquelle sera conservée lors du prêt.

Pour consulter la programmation, les modalités d'accès et les règlements détaillés, visitez le **ville.valdor.qc.ca** sections **« Culture, sports et loisirs – Arénas et patinoires ».**

LA PARADE DU PÈRE NOËL DE RETOUR!

La grande parade du Père Noël est de retour cette année au centre-ville! Retrouvez l'ambiance des Fêtes grâce aux chars allégoriques festifs et aux surprises offertes durant l'événement.

11 décembre à 13 h sur la 3e Avenue à Val-d'Or

Vous désirez vous impliquer et participer au défilé? Communiquez avec la **Corporation Rues principales** au **819 856-4050**.

BIBLIOTHÈQUE DE VAL-D'OR

Vous êtes curieuse et curieux par la technologie d'impression 3D? Vous avez déjà un projet que vous aimeriez faire imprimer?

Visitez Le Lab </VD> de la bibliothèque de Val-d'Or : une équipe est sur place pour vous accueillir et vous informer.

Pour l'horaire et les informations du Lab </VD> : **culturevd.ca/lelabvd**.

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Québec
Val-d'Or

GROUPES AUTOANIMÉS

POUR AÎNÉS ET RETRAITÉS

DÈS LE 15 NOVEMBRE AU CENTRE AGNICO EAGLE

MARDI : 13 H 15 - 14 h 15

JEUDI : 10 H 15 - 11 h 15

INSCRIPTION :
NATHALIE PERREAULT
819 824-1333 #4290
nathalie.perreault@ville.valdor.qc.ca

LE DÉJEUNER DES POMPIERS REVIENT SOUS FORME DE COLLECTE DE FONDS

Le déjeuner des pompiers revient une fois de plus sous forme de collecte de fonds, en raison des mesures sanitaires toujours en place. La campagne vise à amasser des dons monétaires pour le **Comité des Paniers de Noël de Val-d'Or**. Votre générosité permettra donc de distribuer des paniers aux familles qui en ont le plus besoin!

Pour y contribuer, entrez dans votre navigateur l'adresse suivante **gofund.me/54acb83a** ou visitez la section **« Actualités »** du **ville.valdor.qc.ca**.
La collecte se termine le **3 décembre 2021**.

SPECTACLES

Billets disponibles au **ticketacces.net** ou au comptoir de la bibliothèque de Val-d'Or.

Les Immortels,
26 novembre 20 h

Voxpopuli,
28 novembre 14 h

Diane Tell,
2 décembre 19 h 30

Janie et Marcio – Invitation Syntonie,
3 décembre 20 h

Damien Robitaille – Bientôt ce sera Noël,
4 décembre 20 h

Hay Babies – Boîte aux lettres,
8 décembre 20 h

Véronique Labbé et Hert Leblanc,
10 décembre 20 h

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones, **du 1er octobre au 30 avril de l'année suivante** pourvu qu'ils satisfassent aux conditions suivantes (aucun permis n'est nécessaire). L'abri doit être **complètement démantelé** (structure et toile) en dehors de cette période.

- Une distance minimale de 1,5 m doit être observée entre un abri d'hiver et l'arrière d'un trottoir;
- Une distance minimale de 2 m doit être observée entre l'abri d'hiver et une borne-fontaine.

Pour connaître toutes les autres dispositions du règlement, visitez le **ville.valdor.qc.ca/residentiel** ou téléphonez au **819 824-9613 poste 2273**.

DÉNEIGER SA PROPRIÉTÉ

Les agents de la Ville sillonneront le territoire dès les premières accumulations de neige afin de vérifier que celle-ci est disposée dans les endroits permis selon la réglementation en vigueur (article 3 du règlement 2002-49). Pour déneiger correctement sa propriété et ainsi éviter des frais, un propriétaire ne peut déposer la neige :

- Dans le triangle de visibilité;
- Sur une borne-fontaine;
- Dans un fossé ou un cours d'eau;
- Sur un terre-plein, dans un parc, sur un terrain municipal ou un terrain vague;
- Dans la rue, la ruelle ou sur le trottoir;
- Sur un amoncellement déjà exécuté par la Ville ou son entrepreneur.

Tout propriétaire est responsable de la neige accumulée sur sa propriété.

Une surveillance accrue sera déployée et les contrevenants s'exposent à une amende de 60 $ à laquelle s'additionnent les frais judiciaires applicables. Pour consulter le règlement complet, visitez le **ville.valdor.qc.ca/circulation**.

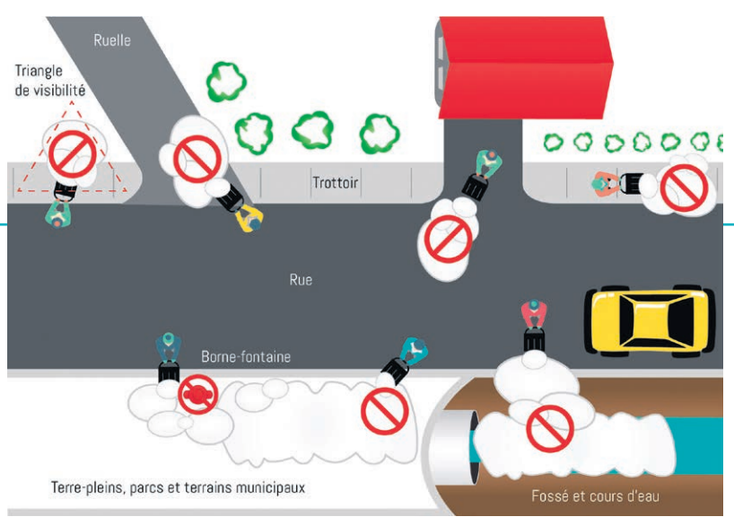

REJET DES EAUX USÉES

Avant le début de la saison hivernale, il est primordial de s'assurer du bon fonctionnement de votre système d'évacuation des eaux. On retrouve deux types d'eaux usées : **les eaux sanitaires et les eaux pluviales**.

En milieu desservi, les résidences sont raccordées au réseau de la ville. La gouttière ne doit pas y être branchée directement, puisque les branches et les feuilles pourraient colmater le système de drainage. Vous devez plutôt faire écouler l'eau sur le sol à au moins 1,5 mètre des fondations. Par ailleurs, lorsque vous possédez un clapet de retenu sur le réseau d'égout sanitaire et pluvial, vous devez l'inspecter au moins 2 fois par année afin de vous assurer qu'il est fonctionnel.

En milieu non desservi, les propriétés sont dites autonomes et rejettent leurs eaux une fois traitées dans un fossé ou vers un cours d'eau. Vous devez vérifier la sortie de votre drain français ainsi que la sortie du champ d'épuration, lorsqu'applicable. Assurez-vous d'avoir un dégagement minimal de 15 cm sous votre tuyau. Plusieurs fosses septiques sont pourvues, dans le second compartiment, d'un préfiltre qui doit être enlevé et nettoyé à l'aide d'un boyau d'arrosage. Si vous avez une station de pompage, une visite s'impose.

Ces quelques conseils devraient vous éviter des désagréments cet hiver et vous assurer un printemps sans débordement!

GEL DE PONCEAU

Tout propriétaire résidant un milieu rural à la responsabilité d'installer un ponceau à l'entrée de son terrain et d'assurer son entretien pour faciliter le drainage du chemin.

Nous vous recommandons d'installer un câble chauffant avant le début de l'hiver et de l'utiliser lors de la période de dégel. Vous pouvez aussi installer un tuyau de PVC dans la portion supérieure du ponceau avec un bouchon à chacune des extrémités. Ainsi, si votre ponceau est gelé, vous pourrez alors retirer les bouchons et l'eau pourra alors circuler librement.